



VILLE DE
**Sainte
Hélène**

**Séance du Conseil municipal
du 25/11/2025**

Date de la convocation :
15/11/2025

Canton du Sud-Médoc
Ville de SAINTE-HELENE

Envoyé en préfecture le 28/11/2025

Reçu en préfecture le 28/11/2025

Publié le

ID : 033-213304173-20251125-DEL_2025_97-DE

S²LO

Nombre de membres en exercice	23
Nombre de membres présents	14
Nombre de pouvoirs	05
Nombre de suffrages exprimés	19
Vote : POUR	19
Vote : ABSTENTION	00
Vote : CONTRE	00

Le vingt-cinq novembre deux mille vingt-cinq, à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal de la commune de Sainte-Hélène, convoqués par les soins de Monsieur le Maire, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Lionel MONTILLAUD, Maire.

ETAIENT PRESENTS : 14

M. le Maire, M. Fabrice RICHARD, Mme Sylvie JALARIN, Mme Hélène TOUBHANCE, Mme Martine FUCHS, M. André JANNOT, Mme Chrystel DANOY, Mme Sophie PETIT-LARDILEY, M. Jerry BERRIOT, M. Kévin CAMPOURCY, Mme Lou TRAZIE, M. Geoffrey LEMBEYE, M. David URBAN, M. Gérard HURTEAU.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : 05

M. Frédéric BATTUT a donné procuration à Mme Sylvie JALARIN ;
M. Mathieu DESCLAUX a donné procuration à Mme Sophie PETIT-LARDILEY ;
Mme Maria BOHU a donné procuration à M. Geoffrey LEMBEYE ;
Mme Aude SALAHI a donné procuration à M. Lionel MONTILLAUD ;
Mme Domina DELHOMMEAU a donné procuration à M. Gérard HURTEAU.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : 03

Mme Héloïse DESCLAUX ;
M. Arnaud DURAND ;
Mme Marie-Jacqueline PIN.

ETAIT ABSENTE NON EXCUSEE : 01

Mme Karine MARIE.

Mme Sylvie JALARIN a été désignée secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2025-11-25-97 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE LOCAL –
SOUTIEN AU PROJET « POUSSES D'ENVIES / LE SEL DE LA TERRE » ET
AUTORISATION DU MAIRE A ACCOMPAGNER LE DEPOT DE DOSSIER AUPRES DE
L'ANCT – RECONQUETE COMMERCIALE**

EXPOSE DES MOTIFS :

La commune de Sainte-Hélène est engagée dans une politique active de soutien aux circuits courts alimentaires, à l'agriculture de proximité et au développement de services utiles à la population.

Le projet “Pousses d’Envies”, porté par un collectif nourricier installé sur la micro-ferme du Devès, comprend notamment la création, par l'EURL Le Sel de la Terre, d'un chalet accueillant un circuit court de produits locaux et biologiques, un espace de coworking rural et un relais colis.

Ce projet répond à plusieurs besoins identifiés localement :

- faciliter l'accès des habitants à des produits locaux et de qualité ;
- soutenir les agriculteurs du territoire par l'ouverture d'un débouché direct, stable et justement rémunéré ;
- développer des services de proximité renforçant le lien social ;
- encourager les démarches d'alimentation durable et de sensibilisation citoyenne.

Dans le cadre de l'élaboration du nouveau PLU, la commune a identifié un zonage STECAL permettant l'implantation réglementaire de ce chalet d'activité, traduisant une volonté municipale d'accompagnement.

L'EURL Le Sel de la Terre dépose une demande de soutien auprès de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) dans le cadre de l'appel à projets « Reconquête commerciale », destiné à soutenir les commerces multiservices en zone rurale et en ZRR.

Afin de compléter ce dossier, l'ANCT demande un courrier de soutien ou une délibération de la collectivité concernée.

Il est proposé au Conseil municipal d'apporter un soutien formel à cette initiative, compte tenu de son intérêt général, de sa complémentarité avec les priorités municipales, et de son utilité pour les habitants comme pour les producteurs locaux.

Le Conseil municipal,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales ;
- Le projet de PLU de Sainte-Hélène et son zonage STECAL ;
- L'appel à projets de l'ANCT “Reconquête commerciale – Commerces multiservices en zone de revitalisation rurale” ;
- La demande de l'EURL Le Sel de la Terre en date du 12 novembre 2025.

Considérant :

- L'intérêt général du projet "Pousses d'Envies / Le Sel de la Terre" ;
- La contribution du projet au développement des circuits courts et à l'alimentation durable ;
- La création d'un service utile à la population (distribution de produits locaux, coworking, relais colis) ;
- L'existence d'un zonage STECAL en cours d'élaboration au PLU permettant son implantation ;
- La compatibilité du projet avec les orientations de la commune en matière d'agriculture, d'alimentation et de dynamisation rurale ;
- La demande de l'ANCT dans le cadre de l'appel à projets "Reconquête commerciale".

Après avoir entendu les explications du rapporteur, après en avoir délibéré à l'unanimité :

➤ **Article 1 :**

Le Conseil municipal apporte son soutien officiel au projet "Pousses d'Envies / Le Sel de la Terre" implanté à la micro-ferme du Devès.

➤ **Article 2 :**

Ce soutien porte notamment sur :

- La reconnaissance de l'intérêt général du projet ;
- Son apport au développement des circuits courts alimentaires et des services de proximité ;
- Sa cohérence avec les orientations du futur PLU de Sainte-Hélène.

➤ **Article 3 :**

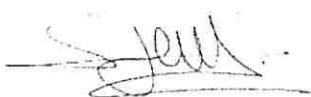
Le Conseil municipal autorise le Maire à fournir au porteur de projet tout document nécessaire à la constitution du dossier ANCT, notamment la lettre de soutien déjà transmise et toute attestation complémentaire utile.

➤ **Article 4 :**

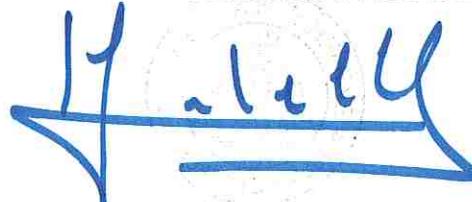
Le présent acte sera notifié à l'EURL Le Sel de la Terre et transmis aux services de l'ANCT à la demande du porteur de projet.

Le 25/11/2025,

La secrétaire de séance,
Sylvie JALARIN



Le Maire,
Lionel MONTILLAUD



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat